

LISTE DES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES AU QUÉBEC POUR LES ENTREPRISES AFFECTÉES PAR LA COVID-19

15/04/2020



La liste suivante est destinée à orienter les entreprises œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles au Québec vers les aides financières gouvernementales qui sont mises à leur disposition pour minimiser l'impact de la COVID-19.

Liste des aides en réponses à la COVID-19

<i>Programme ou fournisseur</i>	<i>Types d'aide</i>	<i>Site internet</i>
Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)	Le programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/
Soutien supplémentaire aux entreprises canadiennes pour faire face aux répercussions économiques de la COVID-19	Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane Report des droits de douane et de la taxe de vente pour les importateurs Nouveaux programmes de prêts pour les entreprises Mesures supplémentaires de l'Agence du revenu du Canada pour les particuliers et les entreprises	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	Ce programme de 25 milliards de dollars permettra d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif, en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits, en raison des répercussions économiques du virus	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html#_New_Loan_Programs
Subvention salariale d'urgence du Canada	Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) afin d'appuyer les employeurs les plus touchés par la pandémie et de protéger les emplois dont les Canadiens dépendent. La Subvention couvrirait 75 % du salaire d'un employé - jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine - pour les employeurs de toutes tailles et de tous les secteurs qui ont subi une diminution dans leurs revenus bruts d'au moins 15 % en mars et de 30 % en avril et en mai. Le programme serait en vigueur pour une durée de 12 semaines, soit du 15 mars au 6 juin 2020.	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html



<i>Programme ou fournisseur</i>	<i>Types d'aide</i>	<i>Site internet</i>
Subvention salariale temporaire de 10 %,	Mesure de trois mois qui permettra aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC).	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html
Programme de crédit aux entreprises (PCE)	EDC accélérera l'obtention de liquidités pour toutes les entreprises exportatrices en offrant à leur banque une garantie sur leurs prêts d'au plus cinq millions de dollars.	https://www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/salle-de-presse/edc-covid-soutien-aux-entreprises.html
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	Jusqu'à concurrence de 40 000 \$ Sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 Disponible par l'entremise de votre institution financière principale	https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx
Programme de garantie et de prêts pour les PME	Jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars Taux d'intérêt commerciaux Période de remboursement: 10 ans Disponible par l'entremise de votre institution financière principale	https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx
Aide de 100M\$ pour aider les entreprises à donner de la formation (en ligne) à leurs employés.	Ce programme du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est offert en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail. Il offre un soutien financier direct pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines, et optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail.	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/
Mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours Ministère de l'Économie et de l'Innovation, pour les prêts reliés au Fonds Local d'investissement (FLI)	Un moratoire de six mois a été instauré pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI. Les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt. Cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les municipalités régionales de comté (MRC), lequel peut atteindre douze mois.	https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliothèques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fl/?fbclid=IwAR000QvxZ_afasMHfd19rKZ8wCEQBbv4t02HwXNQ0kTOU-dZpVTF0ftBfmk



<i>Programme ou fournisseur</i>	<i>Types d'aide</i>	<i>Site internet</i>
Moratoire sur le remboursement de capital (Investissement Québec)	Investissement Québec a pris la décision d'accorder à ses clients un moratoire sur le remboursement de capital pouvant aller jusqu'à 6 mois.	https://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos/COVID-19.html
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Ce nouveau financement d'urgence vise à soutenir de manière exceptionnelle et circonstancielle les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19.	https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html#ProgrammeAction

